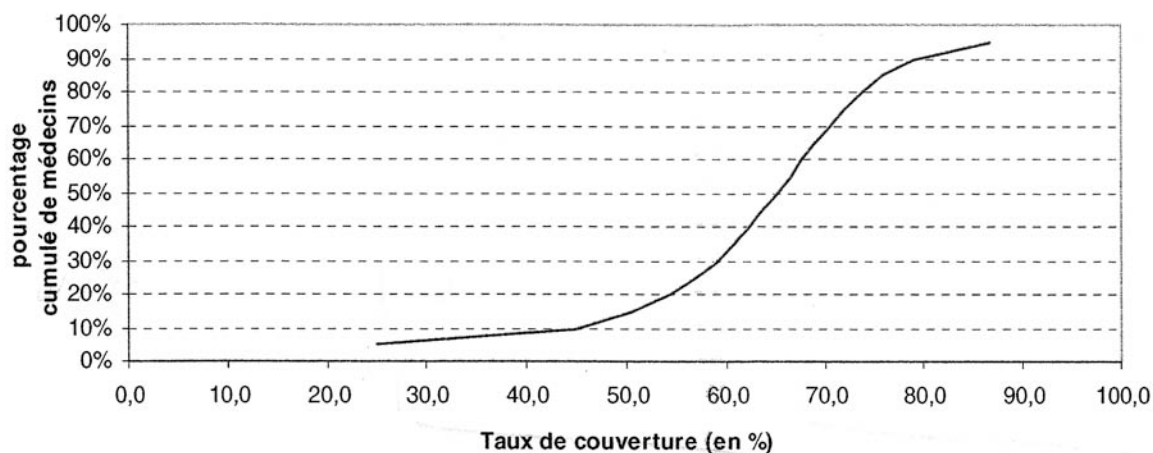


La vaccination antigrippale

Taux de couverture vaccinale de la grippe chez les 65 ans et plus par médecin traitant généraliste



L'objectif national relatif à la vaccination antigrippale est une augmentation de 12 points en trois ans du taux de couverture vaccinale des patients âgés de plus de 65 ans rapporté au nombre de personnes âgées de plus de 65 ans de la patientèle du médecin traitant.

Concernant les objectifs individuels, le principe d'une fonction continue d'objectif permettant l'atteinte de l'objectif national a été utilisé.

Pratiquement, la fonction a été déterminée par la contrainte suivante :

- la somme des objectifs est égale à l'objectif national, soit 75 % à trois ans.

Une fonction répondant à ce critère peut être trouvée dans l'ensemble des polynômes d'ordre 2 du type :

$$p(X) = aX^2 + bX + c$$

où X est le taux de de vaccination

où c = 45 % pour l'objectif à 3 ans et c = 20 % pour l'objectif à 1 an

et où a et b sont déterminés tel que $P(100\%) = 100\%$ et que la somme des objectifs = 75 %.

Objectifs relatifs à la vaccination antigrippale
à un et trois ans selon le taux actuel

